

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE  
REPUBLIQUE FRANCAISE  
ARRONDISSEMENT DE PONTOISE  
CANTON DE TAVERNY

\* \* \* \*

COMMUNE DE FREPILLON

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
En date du 30 juin 2009**

L'an deux mil neuf, le trente juin à 21 heures, les membres du Conseil municipal légalement et individuellement convoqués le vingt trois juin 2009, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Bernard TAILLY, Maire.

**Présents :**

Bernard TAILLY (*Maire*)

Yves GITTON, Michelle TORTOSA, Patricia ZEISS, Dominique BERNARD (*maires adjoints*)

Raynald BEAUFILS, Martine BERNARD, Cédric CHEVROLLIER, Dominique COUDRAY, Roger MIGNOT, Micheline MAINGUET, Claude MOUGIN, Patricia POIZAC, Monique RISCH, Chantal WALTER, Nathalie VOLTZ POUILLE (*conseillers municipaux*)

**Représentés par pouvoir :**

Jean BENITEZ DE LUGO, pouvoir donné à Yves GITTON

Jean-Pierre DUCHESNE pouvoir donné à Patricia ZEISS

Bernard PAUTET, pouvoir donné à Monsieur le Maire

**Secrétaire de séance :** Dominique COUDRAY

---

La séance est ouverte à 21 h 00 sous la présidence de Bernard TAILLY, qui propose de rajouter à l'ordre du jour deux points relatifs à des questions d'urbanisme et de supprimer le point 2.5 initialement prévu. Le conseil autorise la modification de l'ordre du jour.

Il est ensuite procédé à l'appel des Conseillers.

Le compte-rendu de la séance du 14 mai 2009 est adopté à l'unanimité.

## **1. URBANISME - ENVIRONNEMENT**

### **1.1. Approbation charte environnementale pour la Vallée de Chauvry**

Rapporteur : Bernard TAILLY

Monsieur le maire fait l'historique de la création de l'association de la Vallée de Chauvry en charge de l'élaboration d'une charte pour cette vallée incluant les 7 communes : Chauvry, Bethemont, Villiers Adam, Baillet en France, Frépillon, Montsault et Mériel.

Monsieur Luc DAUDET consultant de l'association expose la charte pour avis du conseil.

Où l'exposé, le Conseil municipal à l'unanimité, émet un avis favorable et approuve la charte environnementale de la Vallée de Chauvry.

Monsieur le maire précise que la commune a intégré dans son PLU les orientations de la charte.

## **1.2. Bilan de la concertation et arrêt du projet PLU**

Rapporteur : Monsieur le maire

Monsieur le maire rappelle au Conseil municipal les conditions dans lesquelles le projet de plan local d'urbanisme a été élaboré et à quelle étape de la procédure il se situe, il résume les différentes phases et apports de la concertation et présente le projet de PLU.

Oùï le bilan de la concertation présenté par Monsieur le maire,

Le Conseil municipal à l'unanimité, approuve le bilan de concertation et arrête le projet de PLU ; projet qui sera transmis pour avis aux personnes publiques qui ont été associées.

## **1.3. Autorisation de signature d'une convention avec l'Etablissement Public Foncier du Val d'Oise**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le Conseil municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire l'autorise à signer une convention avec l'Etablissement Public foncier du Val d'Oise afin que celui-ci porte le foncier sur deux opérations distinctes :

L'une située au lieu dit « les Carreaux » et éventuellement l'opération à urbaniser du « Clos Boucher ».

## **1.4. Projet d'aménagement des « Carreaux », engagement de reprise des voies**

Rapporteur : Monsieur le Maire

À l'unanimité, après délibération le Conseil municipal s'engage à reprendre les voiries et espaces publics de la zone III Na « les Carreaux » après l'achèvement complet de l'aménagement de la zone.

## **1.5. Autorisation de signature avec le cabinet Foch Foncier Aménagement pour l'instruction des dossiers « biens vacants » secteur des Epineaux**

Rapporteur : Monsieur le maire

Monsieur le maire expose que dans le cadre de l'aménagement de la ZAE dite les « Epineaux », certains propriétaires ne peuvent être retrouvés. Pour mener la procédure de biens vacants et sans maître, il sollicite l'autorisation du Conseil municipal pour signer une convention avec le cabinet FFA compte tenu que la Communauté de communes de la Vallée de l'Oise et des Impressionnistes n'a pas la compétence pour mener cette opération.

Le Conseil municipal, à l'unanimité autorise Monsieur le maire à signer la convention et prend acte que les frais engendrés seront remboursés par la Communauté de communes de la Vallée de l'Oise et des Impressionnistes à la commune.

## **1.6. Vente de la parcelle sise à l'angle de l'Impasse de la Tronche et la rue Marcel Adam**

Rapporteur : Monsieur le maire

En date du 5 juin 2008, le Conseil municipal a approuvé la désaffectation d'une portion de trottoirs d'une superficie de 28 m<sup>2</sup> en vue de la construction de logements sociaux.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide la vente de cette parcelle à la Société Valestis pour un montant de 1 € afin de ne pas accroître la surcharge foncière de l'opération et compte tenu de la cession gratuite à venir pour élargissement des trottoirs.

### **1.7. Acquisitions de parcelles de l'Etat cadastrées AD 391p, AD 392p et AD 488p**

Rapporteur : Monsieur le maire

Monsieur le maire propose au Conseil municipal l'acquisition de trois parcelles, propriétés de l'Etat, situées aux « Carreaux » pour une superficie de 970 m<sup>2</sup> au prix de 35 € le m<sup>2</sup>.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'acquisition.

### **1.8. Acquisitions parcelles aux « Carreaux » cadastrées AD 352, 364 et 528**

Rapporteur : Monsieur le maire

Monsieur le maire propose au Conseil municipal l'acquisition des parcelles ci-dessus référencées pour un montant global de 65 275 €.

À l'unanimité, le Conseil municipal autorise Monsieur le maire à signer les actes avec les propriétaires.

## **2. FINANCES**

### **2.1. Compte administratif 2008 budget commune**

Rapporteur : Yves GITTON

Après lecture faite du compte administratif

Libellé	Fonctionnement		investissement		ensemble	
	dépenses ou déficit	recettes ou excédent	dépenses ou déficit	recettes ou excédent	dépenses ou déficit	recettes ou excédent
Résultats reportés		274 645,16	1 044 113,69		399 524,36	175 805,48
Opérations de l'exercice	1 643 973,30	1 992 731,17	966 722,44	1 722 242,75	6 000 157,18	5 737 862,22
Résultat de clôture		308 757,87		755 520,31	486 013,84	
Reste à réaliser			586 567,00	323 000,00	437 771,00	1 198 430,00
Totaux cumulés	1 643 973,30	2 227 376,33	2 010 836,13		6 837 452,54	7 112 097,70
Résultat définitif		583 403,03	288 593,38			274 645,16

Celui-ci est adopté à l'unanimité par le Conseil municipal.

### **2.2. Affectation de résultat – budget commune**

Rapporteur : Yves GITTON

Le Conseil après en avoir délibéré à l'unanimité, décide qu'une somme de 552 160,38 € sera affectée à la section d'investissement article 10 682

### **2.3. Compte de gestion 2008 – budget commune**

Rapporteur : Yves GITTON

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2008 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le

compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2008.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2007, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant :

a) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2008 au 31 décembre 2008 y compris celles relatives à la journée complémentaire

b) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2008 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes

c) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2008 par le receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

#### **2.4. Compte administratif 2008 – budget IFA**

Rapporteur : Yves GITTON

Après lecture faite du compte administratif :

Libellé	Fonctionnement		investissement		ensemble	
	dépenses ou déficit	recettes ou excédent	dépenses ou déficit	recettes ou excédent	dépenses ou déficit	recettes ou excédent
Résultats reportés		1 543 123,52	315 889,37		315 889,37	1 543 123,52
Opérations de l'exercice	1 046 769,34	1 147 485,22	1 054 349,43	1 279 594,78	2 101 118,77	2 427 080,00
Résultat de clôture		100 715,88		225 245,35		325 961,23
Reste à réaliser						
Totaux	1 046 769,34	2 690 608,74	1 370 238,80	1 279 594,78	2 417 008,14	3 970 203,52
Résultat définitif		1 643 839,40	90 644,02			1 553 195,38

Celui-ci est adopté à l'unanimité par le Conseil municipal.

#### **2.5. Affectation de résultat – budget IFA**

Rapporteur : Yves GITTON

Le conseil à l'unanimité, décide l'affectation d'une somme de 90 644,02 € sera affectée à la section d'investissement article 10 682

#### **2.6. Compte de gestion 2008 – budget IFA**

Rapporteur : Yves GITTON

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2008 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses

effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2008.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2007, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant :

- a) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2008 au 31 décembre 2008 y compris celles relatives à la journée complémentaire
- b) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2008 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes
- c) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2008 par le receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

## **2.7. Budget primitif 2008 – IFA**

Rapporteur : Yves GITTON

le Conseil municipal adopte à l'unanimité, le budget IFA 2009 qui s'équilibre à la somme de

Section fonctionnement	3 669 712,38 €
Section investissement	2 101 461,02 €
	<hr/>
Total	5 771 173,40 €

## **3. ADMINISTRATION GENERALE**

### **3.1. Remise des dictionnaires**

Rapporteur : Patricia ZEISS

Le Conseil municipal autorise, à l'unanimité, la distribution d'un dictionnaire pour un usage personnel aux enfants des classes de CM2, dont les noms suivent :

BACCI Julie	GUZMAN Lucas
BALASSI Laura	HAMON Antoine
BARRET Marine	LANGUILLAT Alison
BASQUIN Ludivine	LOUVEL Lucas
BELOUAR Alexandra	LUGWIG Valentin
BOURDON Alexis	MADOULET Elodie
CABEZAS Hugo	MATHE Gaëtan
CLEMENT Maxime	MERCIER Melvyn
DAOUT Chloé	MIGNOT LOCQUE Caroline
DAUVILLIER Maïwen	PERSICO Dorian
DEBRANCHE Clément	PEYTRAL Adrien
DEL NEGRO Olivia	RAGUENET DE ST ALBIN Yves
DIJOUX Doriane	SCAVONE Elena
DOWGIALLO NARBUTT Marion	SEGUIN Clément
DUHAMEL Sarah	THUILLIER Antoine
DUPREY Fiona	WARGNY Ilona
DURANDAUD Yvain	ZOUAOUI Yasmine
GLACIAL Valentin	

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 23 h 50.